



L'info

RETRAITÉS PRÉRETRAITÉS

FÉVRIER 2026 - N°86

SOMMAIRE

01 ÉDITO

02 VIE SOCIALE

- Claude Vial, un militant de l'aube dévoué et combatif !
- On vit une époque schizophrène formidable ! (Partie 2)

03 VIE SOCIALE

- Activités sociales des postiers retraités : mobilisons-nous pour les conserver !

04/05 INFORMATION PRATIQUE

PAGE 04 La retraite progressive à partir de 60 ans

PAGE 05 Calendrier des paiements des pensions pour 2026

06 PROBLÈME DE SOCIÉTÉ

Halte au «travail dissimulé», non payer dans certains secteurs de la restauration !

INFORMATION SANTÉ

L'apnée du sommeil

07/08 HOMMAGE AUX MILITANTS DISPARUS

- Hommage à nos camarades Jeanne Descoins, Odette Archimbaud, Gérard Labourel, Jean-Claude Catherin et Robert Cabeza
- Liste des décédés

Directeur de la publication

► GÉRARD ALBESSART

Rédacteur en chef

► RAYMOND DENOYELLE

Rédaction

► PIERRE FILLAUD

► ANDRÉ DESLOGES

► JEAN-PIERRE BORIE

► JACQUES PITIOT

► JEAN-CLAUDE BRETON

► JEAN-LUC BURGAIN

► CHRISTIANE CHAPARD

► JEAN-MATHIEU CANNICIONI

En 2026, restons vigilants, solidaires et déterminés !

Au début de chaque année, et c'est une tradition, nous espérons qu'elle sera plus bénéfique et bienveillante que la précédente. Hélas, le début 2026 ressemble, à si méprendre, à ceux de 2024 et de 2025. Les belligérances se poursuivent et les tensions s'amplifient. La situation économique et sociale de notre pays est des plus aléatoires et, dans ce cadre, nous subissons l'austérité.

Le 1^{er} Ministre a déclenché le 49-3 pour faire adopter la loi de finances et ses coupes sombres dans les services publics : 35 milliards d'économie, notamment sur la santé et l'éducation (- 4000 emplois). Seul le ministère de l'Armée voit son budget progresser de 6 milliards. Cette austérité, on nous l'assène comme étant indispensable en une période de marasme financier et de concurrence effrénée.

Air déjà connu et ressassé comme dérivatif à l'incurie des gouvernants. Souvenons-nous ! Déjà, en 1968, le général De Gaulle parlait de «la Chienlit» pour vilipender le blocage du pays par les syndicats et les manifestants qui exigeaient un changement radical de politique sociale en termes de salaires, de conditions de vie et d'égalité.

Pourtant, ce mouvement a débouché sur les accords de Grenelle qui acteront la revalorisation de 35 % du SMIG (aujourd'hui SMIC), de 10% des autres salaires, la reconnaissance du droit syndical avec tous ses corollaires, un engagement sur la réduction du temps de travail.

Autre époque, même constat ! Au regard du marasme économique et politique que nous endurons, de l'incapacité des gouvernements à agir pour le bien être de la population, cette « chienlit » qui nous pénalise, ne viendrait-elle pas, aujourd'hui, de nos gouvernants, de leur politique de cadeaux fiscaux en faveur des plus riches et des grandes entreprises, sans aucune contrepartie, de leur volonté affichée de casser notre modèle social, de détruire les services publics (Santé, Education...) ???

Alors que le Président du Sénat dénonce le niveau des pensions avantageuses que perçoivent les retraités et affirme qu'il faudrait revoir notre système de retraite, il suffirait, peut-être, de mettre davantage à contribution ceux qui profitent des crises pour s'enrichir au détriment des salariés et des retraités !

Selon le dernier rapport d'Oxfam, en 2025, la fortune des milliardaires a progressé de 16,2 %, trois fois plus que les 5 dernières années, alors que, depuis 2020, la pauvreté ne recule plus. La France n'échappe pas à cette réalité ! Ses 53 milliardaires possèdent autant que 32 millions de Français, soit la moitié de notre population. L'ONG dénonce, également, les liens étroits entre les responsables politiques et les possédants.

Si, dans « la folie des grandeurs », Gérard Oury fait dire à Louis De Funès « les riches c'est fait pour être très riches et les pauvres très pauvres » il s'agit bien d'une fiction à combattre.

Refusons ce qu'on veut nous imposer comme une fatalité ! Nous devons résister, rester solidaires, nous battre pour défendre nos acquis sociaux et notre droit à vivre décemment et en bonne santé.

Gérard Albessart

CLAUDE VIAL, UN MILITANT DE L'AUBE DÉVOUÉ ET COMBATIF !

Le 9 octobre dernier, au cours de l'AG du syndicat Poste, la Secrétaire Départementale, Isabelle Lamouche, a souhaité honorer, pour son militantisme, notre camarade Claude Vial qui fut, pendant 23 ans, le Secrétaire Fédéral Départemental de l'Aube. En présence de Christine Besseyre, notre Secrétaire Générale et de Virginie Symphorien, Secrétaire Fédérale Régionale, Gérard Albessart, Responsable National des Retraités, a retracé son parcours militant, saluant au passage ses 58 ans d'adhésion. Claude a adhéré en 1967 et a débuté son engagement militant dans la Marne, aux côtés de Denis Collas. En 1977, il est muté dans l'Aube. En 1980, il est élu SFD du département, fonction qu'il occupera jusqu'à son départ en retraite, en 2003. Durant son mandat, sa détermination et son combat syndical pour améliorer et défendre les droits des



postiers et des télécommunicants du département ont été des plus appréciés. À la retraite, c'est tout naturellement qu'il a poursuivi son engagement en tant que responsable de la commission des retraités de l'Aube et membre de la commission régionale. C'est avec un immense plaisir que notre secrétaire générale lui a remis la médaille Force Ouvrière pour saluer Claude, homme aux valeurs bien ancrées, et ses plus de 50 ans de syndicalisme.

ON VIT UNE ÉPOQUE SCHIZOPHRÈNE FORMIDABLE !!! (PARTIE 2)

Il faut mettre de l'eau pour les oiseaux ... mais il ne faut pas en mettre à cause des moustiques !

Évitez de boire l'eau du robinet : malgré les traitements, elle contient encore des résidus de médicaments et de pesticides. On peut même y trouver parfois des composants de chimiothérapie...Préférez l'eau en bouteille.

Évitez l'eau en bouteille : les palettes de supermarché sont souvent stockées en plein soleil et sous l'effet de la chaleur, le plastique libère des particules chimiques dans l'eau.

Évitez les claviers d'ordinateurs qui abritent jusqu'à 7 500 bactéries chacun.

Évitez de serrer la main de vos collègues et amis : 80 % des maladies infectieuses se transmettent par contact. Sinon, lavez-vous les mains.

Évitez de vous laver les mains moins de 20 secondes, sinon vous n'éliminez pas toutes les bactéries.

Évitez de vous laver les mains plus de 20 secondes ... Cela détruit le film hydrolipidique de la peau et affaiblit votre système immunitaire.

**ÉVITEZ DE REVENDIQUER, VOUS RUINEZ LE PAYS...,
ÉVITEZ DE RESTER SEULS, BATTEZ-VOUS AVEC FO...
SI JAMAIS CES CONSEILS NE VOUS INSPIRENT PAS,
IL VOUS RESTE UNE ALTERNATIVE : VIVRE !**

ACTIVITÉS SOCIALES DES POSTIERS RETRAITÉS : MOBILISONS-NOUS POUR LES CONSERVER !

En avril dernier (Info 83), nous indiquions que l'offre sociale concernant les retraités ne changeait pas en 2025 (période transitoire). Pour 2026, malgré les nombreuses interventions de FO Com auprès de La Poste et des représentants CFDT (chargés de la gestion des ASC au CSE Central) concernant le futur fonctionnement, rien n'a été anticipé !

Aujourd'hui, si les actifs galèrent pour accéder aux services et aux offres, pour les retraités c'est pire... Aucune communication, **c'est inacceptable !**

Depuis le 1^{er} janvier 2026, l'accès au portail malin est fermé et les postiers retraités ne peuvent plus accéder à leurs droits. Une ligne téléphonique a été ouverte, le 01 76 49 88 69 pour toutes questions relatives aux avantages sociaux...

Mais pour qui ???

Actuellement, pour toutes infos sur les Activités Sociales et Culturelles (ASC), les actifs et les collègues éloignés du service (TPAS, Maladie...) doivent aller sur :

<https://cse-laposte.fr/>

Devant cette nouvelle déconsidération des retraités, nous te proposons, de mener une action afin que La Poste et le CSE-C n'ignorent pas les retraités dans le domaine des activités sociales et culturelles.

En tant que retraités nous sommes, nous aussi, éloignés du service ! Nous t'invitons à te connecter (*) à cette adresse internet (et/ou téléphoner) pour :

- Utiliser la rubrique « **Nous contacter | CSE La Poste** » sur le site du CSE-Central (elle se trouve en bas) et renseigner les cases => nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone. Indiquer, dans la partie message, que : « tu es retraité(e) de La Poste depuis le..., et que tu souhaites connaître les offres ASC et savoir comment y accéder en tant que retraité » et cliquer sur « envoyer » pour terminer.

(*) Si tu ne disposes pas d'un accès internet, nous t'invitons à appeler le :

=> 01 76 49 88 69 et à effectuer la même démarche.

ENSEMBLE, MOBILISONS-NOUS POUR FAIRE RESPECTER NOS DROITS !

CSE La Poste Nos actualités Le CSE-Central Nos élu-es F.A.Q. Mon CSE d'établissement Mon compte Kalidea

Nous contacter

Nom Prénom

Email Téléphone

Votre message

☐ J'accepte de recevoir des emails.

☐ Je consens au traitement de mes données et accepte la Politique de protection des données *

Envoyer

VOS DROITS (CSE-LAPOSTE.FR)

VOTRE TRAVAIL (CSE-LAPOSTE.FR)

OUVERTURE DE LA LIGNE D'INFORMATION ET D'INTERVENTION CENTRAL LA POSTE. Désormais vous pouvez appeler le 01 76 49 88 69 pour toutes vos questions sociales.

LA RETRAITE PROGRESSIVE

À PARTIR DE 60 ANS

Les décrets fixant l'âge permettant d'accéder à la retraite progressive sont parus le 23 juillet 2025 au Journal Officiel. Cette mesure concerne les salariés du secteur privé et les agents de la fonction publique (fonctionnaires et contractuels); elle est entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2025. Une avancée pour ceux qui recherchent en quelque sorte un compromis entre travail et retraite.

Depuis le 1^{er} septembre 2025, il est possible d'accéder à la retraite progressive dès 60 ans. Cette mesure vient d'être confirmée par 2 décrets parus au Journal Officiel du 23 juillet 2025. Elle intervient à la suite d'un accord national interprofessionnel conclu à l'automne 2024 par les partenaires sociaux (CFDT, FO, CFE-CGC et CFTC du côté des syndicats de salariés ; MEDEF, CPME et U2P pour les organisations patronales).

QU'EST-CE QUE LA RETRAITE PROGRESSIVE ?

Ce dispositif permet d'aménager sa fin de carrière et de bénéficier d'une fraction de sa retraite tout en poursuivant une activité professionnelle réduite (temps partiel). La personne peut ainsi continuer à cotiser jusqu'à sa retraite « complète ». Il permet à tous les actifs de lever le pied en fin de carrière, en travaillant moins tout en percevant une pension dite « de retraite progressive » destinée à compenser la perte de revenus.

QUI EST CONCERNÉ ?

- d'une part, les assurés relevant du régime général, des régimes spéciaux et notamment du régime de la fonction publique de l'État, du régime des salariés et non-salariés agricoles et des régimes d'assurance vieillesse des professions libérales et des avocats ;
- d'autre part, les agents des collectivités locales et les ouvriers des établissements industriels de l'État.

Reste que, pour « parvenir » à une retraite progressive, l'accord de l'employeur (ou de l'administration employeur pour les agents de la fonction publique), pour un passage à temps partiel, c'est-à-dire pour une diminution du temps de travail, est indispensable.

Pendant cette période, vous continuez de cotiser pour améliorer vos droits à la retraite. Vous pouvez choisir de surcotiser, c'est-à-dire sur la base d'un salaire à temps complet.

Lorsque vous cessez totalement votre activité professionnelle, votre retraite définitive est recalculée en tenant compte de cette période pendant laquelle vous avez continué de travailler.

3 CONDITIONS SONT EXIGÉES

- Être âgé d'au moins 60 ans.
- Justifier d'une durée d'assurance et de périodes reconnues équivalentes fixées à 150 trimestres auprès d'une ou plusieurs caisses de retraite de base.
- Exercer une activité salariée ou non salariée à temps partiel (ou à temps réduit par rapport à la durée légale ou conventionnelle de travail, exprimée en jours ou en demi-journées) comprise entre 40 % et 80 % d'un temps complet. Exercer une activité salariée à temps partiel comprise entre 50 % et 90 % d'un temps complet pour les fonctionnaires.
- Précision importante : au moment de la liquidation, les trimestres accomplis à temps partiel comptent comme des trimestres accomplis à temps plein pour le calcul de votre durée d'assurance et pour leur durée réelle dans le calcul de vos trimestres liquidables.

RAPPELONS QUE CET ACCORD, QUI PEUT INTÉRESSER NOMBRE DE NOS COLÈGUES POSTIERS OU TÉLÉCOMMUNICANTS, A ÉTÉ ARRACHÉ GRÂCE À DES NÉGOCIATIONS AUXQUELLES NOTRE ORGANISATION SYNDICALE A PRIS TOUTE SA PART.

CALENDRIER DES PAIEMENTS DES PENSIONS POUR 2026

Mois dû	CNAV	Agirc-Arrco	Ircantec	Retraites de l'État (*)	CNRACL (*)	MSA	Carsat Alsace- Moselle
Janvier	9 février	2 janvier	28 janvier	29 janvier	28 janvier	9 février	2 janvier
Février	9 mars	2 février	25 février	26 février	25 février	9 mars	2 février
Mars	9 avril	2 mars	27 mars	30 mars	27 mars	9 avril	2 mars
Avril	7 mai	1 ^{er} avril	28 avril	29 avril	28 avril	7 mai	1 avril
Mai	9 juin	4 mai	27 mai	28 mai	27 mai	9 juin	4 mai
Juin	9 juillet	1 ^{er} juin	26 juin	29 juin	26 juin	9 juillet	1 ^{er} juin
Juillet	7 août	1 ^{er} juillet	29 juillet	30 juillet	29 juillet	7 août	1 ^{er} juillet
Août	9 septembre	3 août	27 août	28 août	27 août	9 septembre	3 août
Septembre	9 octobre	1 ^{er} septembre	28 septembre	29 septembre	28 septembre	9 octobre	1 ^{er} septembre
Octobre	9 novembre	1 ^{er} octobre	28 octobre	29 octobre	28 octobre	9 novembre	1 ^{er} octobre
Novembre	9 décembre	2 novembre	26 novembre	27 novembre	26 novembre	9 décembre	2 novembre
Décembre	8 janvier 2027	1 ^{er} décembre	24 décembre	23 décembre	24 décembre	8 janvier 2027	1 ^{er} décembre

À savoir : le délai effectif de virement sur votre compte bancaire dépend de votre établissement financier.

(*) Y compris le versement des rentes de la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP).

HALTE AU « TRAVAIL DISSIMULÉ », NON PAYÉ, DANS CERTAINS SECTEURS DE LA RESTAURATION !

Dans ce domaine, malheureusement, les victimes sont consentantes.

Chacun a pu constater, d'abord dans les chaînes de fast-food connues, que les clients obéissant à une règle cachée, sans qu'on leur demande quoi que ce soit et sans rechigner, débarrassent avec empressement leur table et vident ou rangent soigneusement leur plateau.

Dans beaucoup de stations-services d'autoroute, les prestataires de restauration vont encore plus loin. Ils mettent à disposition des batteries de trois bacs, vous incitant à trier verre, nourriture et emballage, avant de déposer votre plateau à l'endroit approprié.

Au contraire des cantines où l'entraide est de mise, ces commerces font carrément travailler le consommateur,

sans contrepartie, puisqu'ils continuent de fournir des prestations de qualité discutable, assorties de prix de luxe. Beaucoup de consommateurs se plient à ces pratiques, pensant de bonne foi soulager le personnel présent alors qu'en réalité, ce système permet aux patrons de ces enseignes de ne pas embaucher à hauteur du service qu'ils font payer, par ailleurs, dans le prix demandé aux clients. Ces mauvaises habitudes ne pourront cesser que par une prise de conscience collective.

Dans les autres restaurants, personne n'attend que vous fassiez le ménage en fin de repas. Alors, sauf si le patron vous fait un rabais conséquent sur l'addition, **vous devez tout laisser sur la table, ce n'est pas vous, mais bien le patron qui doit avoir mauvaise conscience !**

L'APNÉE DU SOMMEIL



Elle touche, en France, 3 millions de personnes de tout âge, condition et poids. Quels en sont les symptômes et les traitements ?

Les symptômes : cette maladie provoque des ronflements sonores qui peuvent perturber le sommeil de

celle ou celui qui est à vos côtés ; elle vous réveille souvent la nuit et vous donne l'impression de mal respirer ; vous vous levez souvent pour uriner ; un observateur extérieur pourra remarquer des arrêts respiratoires interrompant vos ronflements ; vous vous sentez fatigué dès le réveil et vous souffrez régulièrement de maux de tête ; vous vous endormez fréquemment dans la journée, pendant une conversation, devant la télévision ; vous manquez de concentration au travail, de vigilance au volant ; vous pouvez également souffrir de transpiration excessive.

Quelle est la cause de ces manifestations ? Ce sont vos voies aériennes qui, pendant votre sommeil, sont obstruées.

Dans ce cas, il vaut mieux consulter. Votre médecin pourra vous orienter vers un centre spécialisé dans l'étude du sommeil. Une polysomnographie pourra être effectuée, pendant une nuit, à l'hôpital. Cet examen permet d'étudier vos différentes phases du sommeil et de mesurer plusieurs paramètres pour détecter les apnées et évaluer leur gravité. En pratique, des électrodes sont placées à différents endroits du corps afin d'observer l'activité du cerveau et des muscles, le taux d'oxygène dans le sang (pour s'assurer que la respiration est efficace) et les différentes phases de sommeil. Cela permet de savoir si la personne concernée entre en phase de sommeil profond ou si les apnées l'empêchent

INFORMATION SANTÉ

d'y accéder. Aujourd'hui, cet examen peut être réalisé à domicile. Lors de la visite au centre du sommeil, il est installé un boîtier, là encore équipé de capteurs. Il suffira au moment de se coucher de brancher les câbles correspondants à chaque capteur sur le boîtier sanglé sur la poitrine et de ramener, le lendemain, l'enregistrement au médecin.

Quels traitements peuvent être préconisés ? Plusieurs possibilités existent, mais, principalement :

- L'orthèse d'avancée mandibulaire : adaptée aux patients ayant des apnées peu sévères (moins de 30 par heure) et ayant une excellente dentition. Le dentiste est le mieux placé pour réaliser l'étude panoramique dentaire et la prise d'empreintes. Certains sites Internet proposent des kits à des tarifs défiant toute concurrence.
- Le plus souvent, la P.P.C (Pression Positive Continue) dont le principe consiste à insuffler, par l'intermédiaire d'un masque, de l'air ambiant, légèrement pressurisé, dans les voies aériennes supérieures. C'est le traitement qui est, à l'heure actuelle, une fois que le masque est bien accepté et bien réglé, le plus efficace et le moins contraignant. Pendant son utilisation, il supprime les ronflements et les apnées et permet de gagner en confort de sommeil.

Vous trouverez sur votre compte AMELI une abondante littérature sur le sujet. En cas de présomption d'apnées du sommeil, il ne faut pas hésiter à consulter un professionnel de santé qui, le cas échéant, saura vous orienter.

HOMMAGES

À DEUX ADHÉRENTES REMARQUABLES, JEANNE ET ODETTE :

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris, respectivement les 28 et 29 novembre dernier, le décès de deux vétérans de notre syndicat : celui de Madame **Jeanne Descoins**, notre doyenne, dans sa 103^e année et celui de notre plus ancienne adhérente, Madame **Odette Archimbaud**, âgée de 98 ans.



Jeanne, née en 1922, a adhéré, en 1954, à FOPTT de l'Ariège. Elle aurait eu 103 ans le 7 décembre dernier. Depuis son adhésion, Jeanne a toujours soutenu le syndicat dans ses combats. En 2022, pour fêter ses 100 ans et saluer son attachement indéfectible à FOCOM, au nom de la Fédération, la section de l'Ariège lui avait remis la médaille commémorant les 70 ans de Force Ouvrière.



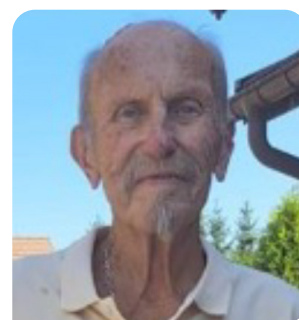
Odette, née en 1927, adhère au syndicat FOPTT de Saône et Loire en 1947. Avec ses 78 ans d'adhésion, elle est la doyenne des adhérents. Elle fut une adhérente combative dans la défense des intérêts des postiers. Suspendue après la 1^{ère} grande grève de FOPTT de 1953 elle a été en première ligne à l'appel de FO, en mai 68 (occupation du central téléphonique de Macon).

Odette et Jeanne sont des modèles en matière d'engagement et de fidélité syndicale. À un moment où les valeurs de fraternité sont maltraitées, il convient de se souvenir de leur détermination au service des autres et d'honorer leur mémoire.

À NOTRE AMI GÉRARD LABOUREL

Nous avons appris avec une très grande émotion le décès à l'âge de 83 ans de notre Camarade et ami Gérard Labourel. Ancien Secrétaire Fédéral Départemental des Vosges et Secrétaire Fédéral Régional de Lorraine, son engagement syndical était un exemple pour bon nombre de militants qui l'ont côtoyé. Après son mandat régional, il avait rejoint le secteur formation de notre fédération.

Gérard était un militant dévoué, attachant et apprécié pour ses qualités humaines, son enthousiasme et sa bonne humeur. Nous gardons de lui sa joie de vivre, son militantisme et sa détermination syndicale.



À NOTRE CAMARADE JEAN-CLAUDE CATHERIN

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès, à l'âge de 78 ans, de notre ami Jean-Claude Catherin. Il adhère à FOPTT, en 1977, à la section du Rhône et s'engage dans le militantisme pour défendre les droits des personnels. Dans les années 1990, il est élu Secrétaire Fédéral départemental du Rhône et le reste pendant près de 10 ans. Membre de la Commission Exécutive Nationale de la Fédération jusqu'en 2006, il fut aussi coordonnateur-délégué Poste de 2004 à 2006.

C'était un homme convivial et un militant empreint de valeurs humanistes et de fraternité. Merci à toi Jean-Claude pour ton dévouement syndical.

À ROBERT CABEZA SURNOMMÉ « BOB »,

UN MILITANT GÉNÉREUX ET COMBATIF !



Nous avons été profondément touchés en apprenant le décès de notre camarade et ami Bob Cabeza, dans sa 77^e année. Robert débute sa carrière postale en Haute Garonne, à Toulouse gare, en 1966. Reçu au concours d'AEX, il est nommé à Paris en 1973. Sa soif d'aventures, le conduit à postuler, en 1980, à la Poste aux Armées. L'adjudant Cabeza y restera 10 ans. En 1990, rencontrant un souci de santé, il réintègre à Toulouse CTC. Très vite, à La Poste, il est confronté aux évolutions organisationnelles découlant de la réforme des PTT et aux conséquences des gains de productivité réalisés au détriment de l'humain. Soucieux de la défense des droits du personnel, il adhère à la section de Haute Garonne et commence à militer au sein de l'équipe départementale FOPTT et au niveau régional.

Bob comprend que la recherche de compétitivité conduit La Poste à recruter des salariés de droit privé. Même s'il n'a qu'un certificat d'études en poche, il est déterminé. Cet autodidacte effectue plusieurs formations au code du travail. Puis, avec conviction, Bob entreprend un parcours universitaire qui le conduira à obtenir un Master II en droit social et un master professionnel en management social, équivalent à un diplôme Bac+5 !

À son arrivée à la Fédération, vers 2004, il agit pour former les militants à la gestion du droit privé. Il sera à l'initiative du service juridique et en deviendra le premier responsable, de 2006 jusqu'en 2024. Il sera, à ce titre, membre du bureau Fédéral et de la CEN.

Nous gardons de notre ami Bob, sa gentillesse, son courage dans les épreuves qu'il a rencontrées, ses qualités humaines, sa sociabilité, son humour et son engagement infatigable à défendre les droits des salariés. Bob laisse aux camarades qui l'ont connu, le souvenir d'un homme combatif et d'un militant aux qualités remarquables.

HOMMAGE AUX MILITANTS DISPARUS

- | | |
|--|---|
| ✠ Denis VACARESSE (Aveyron) | ✠ Jack POINTEREAU (Loiret) |
| ✠ Dominique GRANDJEAN (Bouches du Rhône) | ✠ Roland FONNARD (Manche) |
| ✠ Claudine THEPIN (Cher) | ✠ Pierre DECOUT (Meurthe et Moselle) |
| ✠ Marie Thérèse GARRIGUE (Dordogne) | ✠ Giovanni MAGNANI (Moselle) |
| ✠ Michel RAMPHFT (Doubs) | ✠ Henri DELECLOY (Nord) |
| ✠ Pierre PEUCHAMIEL (Eure) | ✠ Jean Luc FESSER (Haut Rhin) |
| ✠ Jeanne BODENEZ (Finistère) | ✠ Serge HAMON (Sarthe) |
| ✠ Marguerite DANIS (Haute Garonne) | ✠ André CLAUDE (Seine et Marne) |
| ✠ Rolande PRALINE (Haute Garonne) | ✠ Françoise PICHOR (Seine et marne) |
| ✠ Jeanne BOUCHER (Hérault) | ✠ Christian ARBERET, ancien SFD du 81 (Tarn) |
| ✠ Roger ROSELLO (Hérault) | ✠ Thérèse LAZARO (Tarn) |
| ✠ Lionel DIOTEL (Ille et Vilaine) | ✠ Renée AUCHER, ancienne SFD du 86 et SFR de la région de Poitiers (Vienne) |
| ✠ Michel TESTARD (Indre et Loire) | |

À LEURS FAMILLES, À LEURS PROCHES ET AUX SYNDICATS CONCERNÉS, NOUS PRÉSENTONS NOS SINCÈRES CONDOLÉANCES ET LES ASSURONS DE NOTRE SYMPATHIE ATTRISTÉE.